

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

2023.4.4.28

Le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le JEUDI 11 MAI 2023 à 09h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, 297 rue Rousseau Vaudran - 77190 Dammarie-lès-Lys, sous la présidence de M. Louis VOGEL, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS

Julien AGUIN, Gilles BATTAIL, Noël BOURSIN, Véronique CHAGNAT, Philippe CHARPENTIER, Régis DAGRON, Olivier DELMER, Willy DELPORTE, Denis DIDIERLAURENT, Serge DURAND, Séverine FELIX-BORON, Pascale GOMES, Christian HUS, Jean-Claude LECINSE, Françoise LEFEBVRE, Kadir MEBAREK, Henri MELLIER, Thierry SEGURA, Louis VOGEL, Lionel WALKER, Pierre YVROUD.

Date de la convocation :
21/04/2023

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES

Josée ARGENTIN a donné pouvoir à Louis VOGEL, Patricia CHARRETIER a donné pouvoir à Gilles BATTAIL, Michel ROBERT a donné pouvoir à Pascale GOMES, Franck VERNIN a donné pouvoir à Serge DURAND.

Date de l'affichage :
05/05/2023

ABSENTS EXCUSES

Fatima ABERKANE-JOUDANI, Henri DE MEYRIGNAC, Bernard DE SAINT MICHEL, Thierry FLESCHE, Sylvain JONNET, Alain TRUCHON.

Nombre de membres :
en exercice : 31
présents ou représentés : 25

OBJET : AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE 2023ASS01M DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONCEPTION ET LE SUIVI DES TRAVAUX DE L'UNITE DE L'ABATTEMENT DE L'AZOTE SUR LA STATION D'EPURATION DE DAMMARIE-LES-LYS EN LIEN AVEC LA CONSTRUCTION DU METHANISEUR

Le Bureau Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique et, notamment, ses articles R.2113-3, R.2124-1 et R.2124-2, L.2430-1 et suivants et R.2431-24 à R.2432-7 ;

VU les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine ;

VU la délibération n°2020.3.4.76 du Conseil Communautaire en date du 17 juillet 2020 fixant délégation d'attributions au Bureau Communautaire ;

CONSIDERANT qu'une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée afin d'attribuer un marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une unité de traitement des flux azotés issus de la digestion des boues par le méthaniseur, sur le site de l'actuelle station d'épuration de Dammarie les Lys ;

CONSIDERANT que ce marché est à lot unique car la dévolution en lots séparés risque de rendre techniquement difficile ou financièrement plus coûteuse l'exécution des travaux ;

CONSIDERANT que le marché est conclu pour une durée allant de la date de sa notification jusqu'à l'accomplissement du dernier élément mission, à savoir à l'expiration du délai de garantie de parfait achèvement ou à l'issue de procédures contentieuses relatives au marché ;

CONSIDERANT que le marché est décomposé en tranches comme suit :

Tranche ferme :

- Les études d'Avant-Projet (AVP)
- Les études de Projet (PRO)
- L'Assistance pour la passation des Contrats Travaux (ACT)
- Le Visa des études d'exécution (VISA)
- La Direction de l'Exécution des contrats Travaux (DET)
- L'Ordonnancement Pilotage et Coordination (OPC) vis à vis du projet BI METHANISATION (SEM BI-METHA)
- L'Assistance au M.O. pour les opérations de réception et pendant la période de parfait achèvement (AOR)

Missions complémentaires dans la tranche ferme :

- Mission Complémentaire 1 : Assistance à maîtrise d'Ouvrage pour la consultation d'un Contrôleur Technique et pour le pilotage du prestataire.
- Mission Complémentaire 2 : Assistance à maîtrise d'Ouvrage pour l'élaboration du bon de commande topographie et pour le pilotage du prestataire
- Mission Complémentaire 3 : Assistance à maîtrise d'Ouvrage pour l'élaboration du bon de commande coordinateur SPS et pour le pilotage du prestataire
- Mission Complémentaire 4 : Assistance à maîtrise d'Ouvrage pour l'élaboration du bon de commande amiante et HAP des enrobées
- Mission Complémentaire 5 : Consultation d'un marché à bon de commande pour diagnostic amiante et plomb sur ouvrages GC existants
- Mission Complémentaire 6 : Assistance à maîtrise d'Ouvrage pour l'élaboration du bon de commande Géotechnicien et pour le pilotage du prestataire
- Mission Complémentaire 7 : Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'établissement des dossiers de demande de subventions et le suivi de leur instruction.

- Mission Complémentaire 8 : Etablissement de demande de permis de construire et le cas échéant de démolir.

Tranches optionnelles :

- Tranche optionnelle n° 1 : Etablissement du dossier d'autorisation (IOTA et ICPE).
- Tranche optionnelle n° 2 : Etablissement d'un porter à connaissance (IOTA et ICPE).

CONSIDERANT que la Commission d'Appel d'Offres, lors de sa séance du 28 mars 2023, a retenu le groupement ARTELIA / DATOO pour un montant se décomposant comme suit :

- Tranche ferme : 252.120,00 € HT soit 302.544,00 € TTC,
- Tranche optionnelle 1 : 19.825,00 € HT soit 23.790,00 € TTC,
- Tranche optionnelle 2 : 13.000,00 € HT soit 15.600,00 € TTC ;

DECIDE

Article 1er : D'approuver la procédure d'appel d'offres concernant la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une unité de traitement des flux azotés issus de la digestion des boues par le méthaniseur, sur le site de l'actuelle station d'épuration de Dammarie les Lys.

Article 2 : D'autoriser le Président ou son représentant à signer ledit marché, ainsi que les actes complémentaires nécessaires à son exécution, avec le groupement ARTELIA / DATOO pour un montant se décomposant comme suit :

- Tranche ferme : 252.120,00 € HT soit 302.544,00 € TTC,
- Tranche optionnelle 1 : 19.825,00 € HT soit 23.790,00 € TTC,
- Tranche optionnelle 2 : 13.000,00 € HT soit 15.600,00 € TTC.

Adopté à l'unanimité.

Fait le jeudi 11 mai 2023 à Dammarie-Lès-Lys.

Pour extrait confirme,

Accusé de réception

077-247700057-20230511-50696-CC-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/23

Publication ou notification : 15/05/2023

Signé par le Président, Louis VOGEL



Louis Vogel

Président de la CAMVS
Maire de Melun
Conseiller Régional